

Cabinet du Préfet – Affaires particulières – Camps d'internement - Arrestations : dossiers individuels, patronymes de A à CER, 1940-1948 (SC51325)

Dossier d'Auguste Calas, commissaire principal de police, arrêté le 16 septembre 1943

POLICE D'ÉTAT DE
SEINE-ET-MARNE
COMMISSARIAT
DE LA CIRCONSCRIPTION DE
FONTAINEBLEAU

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM C A L A S prénoms à Auguste-Jean-Joseph
né le 16 Août 1892 à Paris (19°)
profession Commissaire Principal de Police nationalité française
domicilié à Fontainebleau (S.&M) 8, rue Auguste Barbier
situation de famille célibataire (un enfant adoptif de 3 ans)
nombre de personnes à charge _____
situation financière _____
services militaires _____
arrêté le 16 Septembre 1943 à Fontainebleau
motif de l'arrestation inconnu
lieu de détention Fontainebleau
condamné le _____ à _____
par le Tribunal de _____
autorité française intervenue _____
à la date du _____
résultat de l'intervention _____
renseignements et observations complémentaires _____

Fontainebleau, le 17 Septembre 1943
Le Commissaire de Police

M.le Préfet de Seine et Marne à Melun (Cabinet)
M.le Commissaire Divisionnaire à Melun

*signalé
le 28-9-43*

ÉTAT FRANÇAIS
COMMISSARIAT DE POLICE
FONTAINEBLEAU

Lettre écrite par Auguste Calas au Préfet de Seine-et-Marne depuis la prison de Fontainebleau, le 2 janvier 1944

Prison Allemande de Fontainebleau, le 2 janvier 1944
 Commissaire Principal de Police Calas Auguste
 Monsieur le Préfet de Seine et Marne
 à Melun

Je vous expose ce qui suit :

Les lettres transmises officiellement étant interceptées, j'ai donc recouru à un homme libéré pour vous faire parvenir la présente.

Il y aura quatre mois de cela pendant que je suis détenu par les autorités allemandes. N'ayant jamais été ni entendu ni questionné, j'ignore ce que l'on me reproche. Je suis au secret n'ayant jamais reçu la visite de ma famille.

Or, j'affirme sur l'honneur avoir toujours fait mon devoir et agi loyalement envers les dites autorités. Je ne comprends donc pas le motif de ma détention.

Il est probable que je suis victime de calomnies de la part de quelques individus des deux sexes, tares ou repris de justice, bien connus du personnel du Commissariat de Police de Fontainebleau, qui satisfont ainsi une basse vengeance.

J'ai l'impression dans ma triste situation d'être abandonné de mes chefs. Cependant le Maréchal a dit que les fonctionnaires avaient plus d'initiative, qu'ils seraient responsables mais qu'ils seraient punis et soutenus.

Déjà fatigué cérébralement, par suite du surmenage de ces dernières années, le régime auquel je suis soumis n'est pas sans affecter mes nerfs et mon moral. Il y a des jours où l'on envisage la mort comme une libération.

+ Chanut

Transcription

Prison allemande de Fontainebleau, le 2 janvier 1944

Le commissaire principale de police Calas Auguste

A Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne à Melun

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les lettres transmises officiellement étant interceptés, j'ai donc recours à un homme libéré pour vous faire parvenir la présente.

Il y aura quatre mois, le 15 courant, que je suis détenu par les autorités allemandes. N'ayant jamais été ni entendu, ni questionné, j'ignore ce que l'on me reproche. Je suis au secret, n'ayant jamais reçu la visite de ma famille.

Or j'affirme sur l'honneur avoir toujours fait mon devoir et agi loyalement envers lesdites autorités. Je ne comprends donc pas le motif de ma détention.

Il est probable que je suis victime de calomnies de la part de quelques individus des deux sexes, tarés ou repris de justice, bien connus du personnel du commissariat de Police de Fontainebleau, qui satisfait ainsi une basse vengeance.

J'ai l'impression dans ma triste situation d'être abandonné de mes chefs. Cependant, le maréchal a dit que les fonctionnaires auraient plus d'initiatives, qu'ils seraient responsables, mais qu'ils seraient protégés et soutenus.

Déjà fatigué cérébralement, par suites du surmenage de ces dernières années, le régime auquel je suis soumis n'est pas sans affecter mes nerfs et mon moral. Il y a des jours où on envisage la mort comme une libération.

[signature] Calas

AD/AB

19 JANV 1944

Le Préfet de SEINE-et-MARNE
à Monsieur le Délégué en Zone Nord du
Secrétaire Général au Maintien de
l'Ordre
P A R I S

J'ai l'honneur de vous aviser du transfert vers une destination inconnue de M. Auguste CALAS, Commissaire de Police de FONTAINEBLEAU, qui avait été arrêté par les Autorités allemandes le 16 Septembre 1943.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien intervenir auprès des Autorités allemandes Centrales en vue de connaître les motifs exacts de sa détention, ces renseignements n'ayant pu être obtenus auprès des Autorités allemandes locales.

Le Préfet,
Pour le PRÉFET
Le SOUS-PRÉFET, Directeur du Cabinet
Signé : BIANCHI

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA POLICE NATIONALE MELUN, LE 29 JANVIER 1944

357

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chargé de la Sécurité Publique
à
Monsieur le PRÉFET de Seine-&-Marne
(Cabinet)

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que M. CALAS Auguste, Commissaire Principal de Police à FONTAINEBLEAU (S.&M.) arrêté par les Autorités Allemandes depuis le 16 Septembre 1943, et transféré dernièrement à COMPIÈGNE, aurait quitté cette ville pour une destination inconnue.

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chargé de la Sécurité Publique

[Signature]

2
2
2
2